

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Schengen/Dublin</b>
Akteure	<b>Italien</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Nadja  
Bovey, Audrey  
Clivaz, Romain  
Guignard, Sophie  
Huguenet, François  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Nadja; Bovey, Audrey; Clivaz, Romain; Guignard, Sophie; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schengen/Dublin, Italien, 1998 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Polizei	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
<b>Sozialpolitik</b>	3
Soziale Gruppen	3
Asylpolitik	3

## Abkürzungsverzeichnis

**APK-SR** Aussenpolitische Kommission des Ständerates  
**SPK-NR** Staatspolitische Kommission des Nationalrats  
**EU** Europäische Union

---

**CPE-CE** Commission de politique extérieure du Conseil des Etats  
**CIP-CN** Commission des institutions politiques du Conseil national  
**UE** Union européenne

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Polizei

**MOTION**  
DATUM: 04.06.2013  
NADJA ACKERMANN

Konkretere Massnahmen verlangten andere parlamentarische Vorstösse. So forderte die Schwesterkommission (SPK-NR) mit einer Motion die **Wiedereinführung von Grenzkontrollen** an Grenzen zu Staaten, die das Dublin-Abkommen nicht befriedigend umsetzen. Insbesondere an der Grenze zu Italien sollen die Grenzen stärker kontrolliert werden. Nachdem die Motion 2012 im Nationalrat Zustimmung gefunden hatte, wurde sie 2013 durch den Ständerat mit 17 zu 6 Stimmen bei 2 Enthaltungen an den Bundesrat überwiesen.<sup>1</sup>

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 18.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

L'UE a élevé la voix afin que la Suisse coopère davantage à la **lutte contre la contrebande de cigarettes**. Selon les Quinze, la Confédération sert de plaque tournante à un trafic qui prêterite ses intérêts dans la lutte contre la fraude au budget européen. Un accord a été signé en début d'année entre Berne et Bruxelles afin d'améliorer la coopération entre les administrations douanières, mais les effets tardent trop à se faire sentir selon la Commission européenne. Par ailleurs, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la France se sont rencontrés dans le Vorarlberg autrichien pour tenter de rapprocher leur politique de sécurité. Lors de cette réunion ministérielle à laquelle a participé le conseiller fédéral Arnold Koller, il a également été question des problèmes liés à l'asile, au Kosovo et de la place de la Confédération au sein de l'espace Schengen. A cet égard, il a été convenu unilatéralement de créer un groupe chargé d'élaborer une solution pour que la Suisse adhère à Schengen sans faire partie de l'UE, comme c'est le cas pour l'Islande et la Norvège. Avec l'entrée en vigueur de l'espace Schengen en début d'année, la Suisse s'est trouvée encore davantage isolée en Europe.<sup>2</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Certains pourparler ont abouti durant l'année sous revue. Les négociateurs ont annoncé avoir trouvé, au début du mois de juillet, un accord dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait principalement de régler la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement. Un accord de principe a également été trouvé concernant la participation de la Suisse aux programmes MEDIA de l'UE (MEDIA Plus et MEDIA Formation). Ils permettent, entre autres, une amélioration réciproque de la distribution des productions audiovisuelles (cinéma ou télévision). Le principal résultat de l'année sous revue a toutefois été l'accord, conclu en juin, sur la **fiscalité de l'épargne**, principal dossier lié au secret bancaire. Les premiers mois de l'année ont été marqués par de multiples revirements, l'évolution du dossier étant liée à l'adoption par l'UE d'une directive sur la taxation des revenus de l'épargne. C'est principalement l'Italie qui semble avoir conditionné son acceptation de la directive à des concessions dans un domaine qui ne concernait pas la Suisse, soit les quotas laitiers. Le maintien du secret bancaire est également lié à deux autres domaines de ce deuxième paquet de bilatérales : Schengen et la lutte contre la fraude. Ces deux dossiers, sur lesquels aucun accord n'avait encore pu être trouvé à la fin de l'année sous revue, concernaient en effet également la coopération judiciaire. Relativement à ces bilatérales II, l'ASIN a annoncé, dans le courant du mois de mai, son intention de lancer un référendum contre ces nouveaux accords. En fin d'année, l'Associations Suisse des banquiers a officiellement apporté son soutien à la stratégie du parallélisme voulue par le Conseil fédéral.<sup>3</sup>

**MOTION**  
DATUM: 24.09.2012  
EMILIA PASQUIER

Dans une motion « **Cas Dublin: Accord de transfert rapide avec l'Italie** », la CIP CN a appelé le Conseil fédéral à négocier un accord avec l'Italie permettant d'améliorer l'efficacité et surtout d'accélérer l'exécution des transferts des cas Dublin. Malgré une opposition du bloc rouge-vert et de quelques membres du groupe PDC/PEV, le Conseil national a accepté la motion par 110 voix contre 68. En septembre, les sénateurs n'ont pas suivi leurs homologues et ont refusé la motion. Cependant, lors de la même séance, le Conseil national a accepté une autre motion de sa CIP demandant la réintroduction des **contrôles frontaliers avec l'Italie** suite à l'important afflux migratoire nord-africain. Une minorité émanant de membres du PS et des Verts s'est opposée sans succès à la motion adoptée par 105 voix contre 68. <sup>4</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au début de l'année sous revue, dans le cadre de l'affaire des **otages** en Libye, la CPE-CE a approuvé les mesures restreignant l'accès aux visas Schengen pour certains ressortissants libyens. En guise de rétorsion, la Libye a interdit de séjour les ressortissants de l'espace de Schengen afin de casser la solidarité administrative européenne. Cela a entraîné une européanisation du conflit, les Etats de l'UE se voyant handicapés dans leur relation avec la Libye. Si l'Allemagne, puis l'Espagne, qui assure alors la présidence de l'UE, ont proposé leurs services en tant que médiateurs dans le conflit, l'Italie a protesté contre la Suisse, l'accusant de prendre en otage tous les Etats Schengen.

En Libye, les procès des deux Suisses retenus à Tripoli ont repris après de multiples reports. Ces derniers ne s'étaient jusque là pas présentés aux audiences craignant d'être à nouveau enlevés. La Cour d'appel libyenne a acquitté l'un des otages suisses et a condamné l'autre à quatre mois de prison. Au niveau diplomatique, les deux parties en conflits se sont réunies sous l'égide de l'UE qui souhaite que la crise se règle rapidement. La Suisse a accepté de mener une enquête sur la divulgation des photos de l'arrestation d'Hannibal Kadhafi. A la fin du mois de février, les autorités libyennes ont menacé de prendre d'assaut l'ambassade suisse de Tripoli. Certains pays de l'UE ont musclé leur soutien en dépêchant leur ambassadeur au sein de l'ambassade helvétique. Les deux Suisses se sont toutefois vus obligés de se rendre aux autorités. Celui qui a été acquitté a pu sortir du pays grâce au soutien de diplomates arabes, tandis que l'autre a été conduit en prison pour purger sa peine. Malgré les négociations, une demande de grâce n'a jamais abouti. Parallèlement, la Libye a lancé une campagne de propagande qui a conduit à la création d'un front hostile à la Suisse au sein de l'espace Schengen. Dans le même temps, la justice genevoise a donné raison à Hannibal Kadhafi concernant la responsabilité de l'Etat de Genève dans la diffusion des photos d'identité prises lors de son arrestation, elle a toutefois rejeté le versement de la somme demandée à titre d'indemnisation.

En juin, le second otage a été libéré deux jours avant sa sortie annoncée. Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Tripoli et a signé un plan d'action avec la Libye, l'Allemagne et l'Espagne, afin de normaliser les relations bilatérales. Micheline Calmy-Rey s'est excusée auprès de Tripoli de la publication des photos dans la presse et a remercié l'UE pour son soutien dans cette crise.

A la suite de cette affaire, le parlement a décidé de créer une sous-commission afin d'examiner la conduite du Conseil fédéral et de publier un **rapport relatif à la gestion de l'affaire libyenne**. Au Conseil fédéral, de fortes tensions se sont manifestées impliquant Micheline Calmy-Rey, Hans-Rudolf Merz, Doris Leuthard et Ueli Maurer. Par ailleurs, la conférence des gouvernements cantonaux a apporté son soutien au canton de Genève en affirmant que la mise en place d'un tribunal arbitral international ne respecte pas les prérogatives genevoises. En fin d'année, la sous-commission a rendu son rapport mettant en avant un manque de communication au sein du gouvernement. Si elle attaque fortement les actions de Hans-Rudolf Merz, de Micheline Calmy-Rey et, dans une moindre mesure, d'Ueli Maurer, elle souligne surtout les dysfonctionnements collectifs dans la gestion de la crise comme ce fut le cas dans l'affaire UBS. <sup>5</sup>

#### MOTION

DATUM: 21.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat hiess daraufhin im Sommer die Motion Cassis (fdp, TI) gut, welche den Bundesrat beauftragte, unter Einbezug der relevanten Akteure eine **Strategie für die Zusammenarbeit mit Italien** auszuarbeiten. Der Hintergrund für dieses Begehren lag in der angespannten Beziehung zu Italien, welche nebst ebendieser Uneinigkeit in Steuerfragen von Spannungen bei der Ausführung und Anwendung der Schengen/Dublin-Verträge in den letzten Jahren geprägt war. Der Ständerat folgte dem Nationalrat in der Herbstsession und überwies die Motion.<sup>6</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 19.06.2015  
AUDREY BOVEY

Le 19 juin 2015, le Parlement a accepté le projet d'arrêté fédéral traitant de la **coopération policière et douanière avec l'Italie**. La Suisse et l'Italie sont en effet toutes deux membres de l'espace Schengen, dont découlent la libre circulation des personnes et la suppression des contrôles systématiques aux frontières étatiques. Face à cet état de fait, le nouvel accord bilatéral permet aux pays signataires de se doter d'un outil supplémentaire pour lutter de manière efficace contre la criminalité, notamment par le biais d'une intensification de la coopération entre les corps de police suisses et italiens.<sup>7</sup>

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

#### MOTION

DATUM: 06.05.2015  
SOPHIE GUIGNARD

Au vu de la **tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée**, le groupe des Verts, par le biais de son porte-parole le conseiller national Balthasar Glättli (pes, ZU), a déposé une motion réclamant une aide massive et urgente dans les pays de départ des migrants ainsi que la création d'ouvertures dans la "forteresse Europe". L'objet a été débattu au Conseil national lors de la session extraordinaire "Vague de réfugiés en Europe et contrôles aux frontières" du 10 décembre 2015. La motion comporte les revendications suivantes: la restauration de la possibilité (supprimée en 2012) de déposer une demande d'asile dans les ambassades, la mise en œuvre de la promesse d'accueil de 3000 réfugiés syriens faite par la Suisse en 2015, ainsi que l'accueil d'un contingent supplémentaire, l'engagement du Conseil fédéral dans une refonte du système Dublin, qui répartirait les réfugiés entre les États Dublin en fonction de leur puissance économique, le développement d'un mécanisme entre les États Dublin, permettant aux réfugiés de déposer une demande d'asile sans devoir immigrer illégalement à l'aide de passeurs, un soutien aux pays d'Europe les plus touchés par la crise migratoire, comme la Grèce ou l'Italie et enfin, le renforcement massif et immédiat de l'aide sur place aux réfugiés de la guerre civile en Syrie. En septembre 2015, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter la motion. Lors de la session, le groupe des Verts a appelé à débattre de chacun des chiffres de sa motion individuellement. Le premier point, celui qui demande le retour de la possibilité d'effectuer une demande d'asile dans les ambassades, est celui qui a rencontré le plus d'oppositions. Le système en soi ne pose pas problème, c'est plutôt le risque que la Suisse soit le seul pays d'Europe à le faire qui a dissuadé les parlementaires de voter en sa faveur. Le refus est net: 136 voix contre 53, avec une seule abstention. Au point 2, qui concerne la mise en œuvre rapide de la décision d'accueillir 3000 réfugiés syriens, le Conseil fédéral avait répondu que le projet suivait son cours. Le Conseil national a refusé cet élément de la motion par 119 voix contre 71, avec toujours une abstention. Une claire différence entre les partis bourgeois, qui ont tous refusé ce point et le reste de l'hémicycle s'est fait sentir lors de la lecture des résultats nominatifs. Concernant la refonte du système Dublin, qui répartirait les réfugiés en fonction de la puissance économiques des pays, il a été rétorqué que le critère économique seul ne suffisait pas, et qu'il fallait prendre aussi en compte les aspects sociétaux et politiques des différents pays. Le chiffre 3 de la motion du groupe des Verts a donc été refusé à 135 voix contre 55, avec cette fois 2 abstentions. Seuls les groupes des Verts et des socialistes se sont prononcés en faveur de cette mise en œuvre. Le point 4 a connu un score un peu plus serré, avec un refus de 100 voix contre 90 et 2 abstentions. Ce point demandant à la Suisse de s'investir dans le débat sur le système Dublin afin de mettre sur pied un mécanisme qui permette aux réfugiés de ne pas devoir s'en remettre à la migration illégale et dangereuse pour déposer leur demande d'asile a peu été évoqué durant le débat, sans doute pour sa proximité de contenu avec le point 2. Pour ce vote, le groupe PDC s'est défait du bloc bourgeois et a apporté son soutien à l'objet, au contraire des verts libéraux. Les deux derniers chiffres, le 5 et le 6 ont été acceptés avec respectivement 123 voix contre 68, 1

abstention et 122 voix contre 69 et aucune abstention. L'entier du groupe UDC a refusé ces deux objets, ainsi que quelques votants du groupe libéral-radical. Ces deux points réclamaient un soutien, financier ou logistique pour les pays de l'espace Dublin les plus touchés par l'arrivée de migrants, comme la Grèce et l'Italie, mais également sur place en Syrie. Le Conseil fédéral a souligné qu'un tel soutien était déjà réalisé, avec par exemple en mars 2015 un investissement supplémentaire de 50 millions pris sur le budget de l'aide humanitaire suisse, qui vient s'ajouter aux 128 millions déjà engagés depuis le début du conflit en 2011.<sup>8</sup>

---

1) AB SR, 2013, S. 411 f.

2) NZZ, 3.4.98 (Norvège, Islande); LT, 6.5 et 15.7.98; TA, 17.7 (réunion entre les 5 pays) et 18.8.98 (contrebande).

3) Communiqué de presse de l'OFEFP du 4.7.03; communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture du 17.7.03; NZZ et LT, 22.1 et 5.6.03; NZZ, 27.1.03; LT et TA, 4.6.03; presse du 4.12.03.

4) BO CN, 2012, p. 1192ss.; BO CE, 2012, p. 859s.; BO CN, 2012, p. 1192ss.

5) Presse des mois de janvier à juin 2010; Lib. 4, 5 et 6.12.10 (rapport).

6) AB NR, 2011, S. 1265; AB SR, 2011, S. 876 ff.

7) BO CE, 2015, p. 682; BO CN, 2015, p. 1303; FF, 2014, p. 4087 ss.

8) BO CN 2015, p.2127 ss.; BaZ, 11.12.15